

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville  
 BP 100  
 74152 Rumilly cedex  
 Tél. 04 50 64 69 00  
 Fax 04 50 64 69 21  
 contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2021-369/T355

Nos réf : CH/AF/ODP/cc

## ➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES VEHICULES RUE DE VERDUN DU 20 DECEMBRE 2021 AU 21 JANVIER 2022 A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER

**Le Maire de RUMILLY**, Haute-Savoie,

**VU** les dispositions du Code Pénal,

**VU** l'article R.411.8 du Code de la Route,

**VU** les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

**CONSIDERANT** la demande de l'entreprise SAUR,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de modifier la circulation des véhicules pour permettre la réalisation des travaux,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont autorisés sur le domaine public les travaux de branchement d'eau potable, réalisés par l'entreprise **SAUR, rue de Verdun, entre le numéro 12 et la rue des Forts, du lundi 20 décembre 2021 au vendredi 21 janvier 2022.**

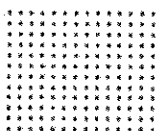
**Article 2** : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation des travaux, la circulation des véhicules se fera sur une chaussée rétrécie au lieu et pendant la période citée à l'article 1<sup>er</sup>.

Alinéa 2 : Les véhicules circuleront au pas du piéton aux abords et le long du chantier.

**Article 3** : Le présent arrêté devra être affiché par la société SAUR sur le lieu du chantier.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise citée ci-dessus.

**Article 4** : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Direction des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



**Article 5** : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de RUMILLY,
- Direction des Services Techniques,
- SAUR 198 bis avenue de Saint Simond 73100 AIX LES BAINS,
- Ecole Joseph Béard,
- La presse.

**Le Maire,**

**Christian HEISON**

